



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 37

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 5

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Albert YOGO pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL

Membre absent: 1

M. Fatih DEMIRAY

Délibération n°20221006DEL3

FINANCES

Mise en vente des biens de la cuisine centrale

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

Suite à la fermeture de la cuisine centrale municipale, un inventaire du matériel a été établi. Le matériel pouvant être utilisé dans les offices des restaurants scolaires ou par les différents services municipaux a été réparti et le matériel restant a été expertisé en vue de sa mise en vente.

Aujourd'hui, soucieuse de favoriser le réemploi de matériels dont elle n'a plus l'usage, la Ville souhaite les mettre en vente. Pour cela, le matériel a été proposé aux cuisines centrales de la région lyonnaise et sera prochainement proposé à la vente sur le site d'enchères en ligne « Agorastore.fr ».

Cette plateforme permet la mise aux enchères des biens et gère les inscriptions des participants, les enchères, la communication... La Ville définit les biens à vendre, les met en ligne sur la plateforme avec un prix de départ. À l'expiration de l'enchère, le site, après prélèvement d'une commission sur vente (15 % dans le cas présent) reverse les sommes à la Ville.

Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire le soin de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers dont le prix n'excède pas 4 600 €. Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil Municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Ne sachant pas préalablement aux enchères, le prix de vente définitif des matériels, il vous est donc proposé d'autoriser la vente des matériels listés en annexe de la présente délibération dans les conditions suivantes :

- 1) jusqu'au démarrage des enchères : vente de gré à gré aux communes de la région lyonnaise pour le prix fixé par l'expertise,
- 2) après démarrage des enchères : vente au plus offrant, avec un montant d'enchère minimum fixé comme suit :
 - 1ère enchère : valeur du bien définie par l'expertise -10 %
 - 2ème enchère : valeur du bien définie par l'expertise -30 %
 - 3ème enchère et plus : valeur du bien définie par l'expertise -50 %

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire à vendre les biens de l'ancienne cuisine centrale listés en annexe.
- **APPROUVER** les modalités de vente de ces biens telles que présentées ci-avant ;
- **PRÉCISER** que la sortie des biens du patrimoine de la Ville sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables.
- **AUTORISER** le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville, tous les documents et actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le



ID : 069-216900290-20221006-20221006DEL3-DE

Le Maire,

Jérémie BREAUD